



Rueil-Malmaison, le 5 février 2009
Communiqué de presse

VINCI s'engage en faveur de l'emploi des immigrés

- Un premier accord cadre signé avec l'Etat en faveur de l'emploi des primo-arrivants
- Un accord qui participe pleinement de la politique de promotion et de diversité du Groupe
- Une première expérimentation initiée dans le Nord-Pas de Calais

Xavier Huillard, administrateur-directeur général de VINCI a signé ce jour avec Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, le premier accord cadre en faveur de l'emploi des primo-arrivants.

Cet accord-cadre vise à favoriser l'accès à l'emploi direct des étrangers signataires du contrat d'accueil et d'intégration au sein des filiales de VINCI, ainsi que l'apprentissage du français par les salariés.

VINCI est aujourd'hui le premier groupe mondial de concessions et de construction. Le groupe emploie plus de 164 000 salariés dans 90 pays et poursuit un projet économique et social inscrit dans la durée. Cet accord s'inscrit dans le prolongement du Manifeste de VINCI signé en 2006 par Xavier Huillard, qui s'engage à promouvoir la diversité et garantir l'égalité des chances au sein de l'entreprise. VINCI entend être moteur et précurseur en matière d'initiatives visant à favoriser l'égalité des chances dans l'entreprise. Considérant le travail comme une des conditions fondamentales de l'insertion sociale, VINCI multiplie les initiatives en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des personnes en difficulté ainsi que les actions d'insertion professionnelle au niveau local, et notamment celles concernant les quartiers en difficulté.

Une première expérimentation dans le Nord-Pas de Calais

Une démarche expérimentale dans le Nord-Pas de Calais est menée en collaboration avec l'ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations) afin d'élaborer les bases d'un premier partenariat et de mettre en place des outils et méthodes pratiques permettant la professionnalisation des immigrés ayant conclu un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI). A partir de cette première expérimentation ciblée sur la population des primo-arrivants, une méthodologie partenariale et opérationnelle d'intégration dans l'entreprise pourra être élaborée et généralisée au reste de la France.

*Contact presse : Vanessa Lattès
T- 01 47 16 31 82
vanessa.lattes@vinci.com*